



Seine Maritime

Comité Technique Local du 5 mars 2019

Madame la Directrice,

Aujourd'hui, vous nous avez convoqué pour un CTL.

Cependant, les points à l'ordre du jour, certes importants, sont largement dépassés par les sujets de la DGFIP (**la planification de géographie revisitée dans le département de la Seine-Maritime, le versement de la prime de 200 € à tous les agents**) et le projet de loi de transformation de la Fonction Publique.

Premier point :

Lors de la réunion du 10/12/2018, la Direction Générale vous a remis votre feuille de route pour bâtir un « nouveau réseau ».

Vous avez été « invitée » à remettre votre plan de restructuration pluriannuel (à l'horizon 2022...) pour le 15 février 2019.

Même si le calendrier est purement indicatif, nous exigeons d'avoir un état de votre plan afin de donner la lisibilité à nos collègues sur leur devenir.

Second point :

Conformément à la note du 14 janvier 2019, vous avez reçu toute latitude pour définir les modalités de versement de la prime PAS de 200 euros.

Lors du CTL emplois du 24 janvier 2019, nous vous avons interrogé sur votre périmètre d'octroi de la prime mais votre réflexion n'était pas encore aboutie.

A ce jour, vous les avez ordonnancées mais pas pour tous les agents, contrairement à notre souhait.

Dans d'autres départements, les Directeurs locaux ont eu le courage d'en faire bénéficier tous leurs agents, ce qui ne semble pas avoir posé de problème particulier car ils l'ont obtenu !!!

Quels ont été vos critères d'attribution qui discriminent les agents de votre département ?

L'intersyndicale FO CGT et Solidaires demande l'octroi de cette prime à **TOUS** les agents.

Nous exigeons une audience pour discuter de ces points, qui pourrait se tenir ce jour puisque les Organisations syndicales FO, CGT et Solidaires ont pris la décision de boycotter votre CTL.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la qualité du dialogue social.